

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_060 : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS - ÉLABORATION DU
SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix huit, le dix avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

Membres présents non votants : Monsieur,
Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018

N° DEL2018_060 : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS - ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON COMMUNAUTAIRE

Pilote : Déplacements doux

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

La marche représente 22% des déplacements quotidiens à l'échelle de l'Agglomération (*source : enquête déplacements ville moyenne – diagnostic PDU*). Cette part augmente dans les secteurs les plus urbanisés jusqu'à atteindre 50% dans le centre-ville d'Albi.

La marche à pied est un moyen de déplacement qui présente un large éventail de bénéfices individuels et collectifs locaux : en termes de santé, d'environnement et d'amélioration de la qualité du cadre de vie au travers notamment de la diminution de la circulation automobile sur les déplacements de courtes distances.

La qualité des parcours offerts aux piétons, qu'ils soient actifs, scolaires, touristes ou seniors, influence directement le choix de se déplacer à pied. Elle conditionne également la fréquence et la longueur des trajets effectués.

Ainsi, en complément du schéma directeur cyclable communautaire et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour les déplacements à pied, l'Agglomération a inscrit dans le plan de déplacements urbains, approuvé le 28 septembre 2017, la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton (*action n°9 : « développer la marchabilité des centres villes et des centres bourgs »*).

Ce schéma directeur piéton doit permettre d'identifier, hiérarchiser et planifier les actions à mettre en œuvre, sur les 16 communes, afin de :

- sécuriser et renforcer la place des piétons sur l'espace public et en particulier dans les lieux où la vie locale est prédominante (centres villes, centres-bourg, ...), vers les pôles d'échanges multimodaux et vers les arrêts de transports collectifs ;
- développer la part de la marche à la fois comme mode principal pour les déplacements de courte distance et mode complémentaire aux transports collectifs sur des déplacements plus importants ;
- promouvoir la marche pour répondre aux enjeux de santé publique et environnementaux.

Les interventions qui découlent d'un schéma directeur piéton portent à la fois sur la réalisation d'aménagements de voiries et d'espaces publics, l'implantation de jalonnement et la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information auprès des différents types de publics.

Pour élaborer ce schéma directeur piéton, il est proposé d'engager une étude avec l'appui d'un prestataire spécialisé. Cette étude se déroule en deux phases :

1/ phase de diagnostic

- Définition des périmètres d'étude sur chacune des communes
- Diagnostic des pratiques et des aménagements existants dans les périmètres retenus
- Analyse des lieux, voies, équipements pertinents à intégrer dans le schéma directeur piétons

2/ Élaboration du schéma directeur

- Identification et hiérarchisation des voies et zones à aménager
- Détermination des types d'aménagement à réaliser et des actions d'accompagnement (jalonnement, zone de repos, ...) à mener

Cette étude sera réalisée en concertation avec des représentants élus et techniques des communes réunis respectivement au sein d'un comité de pilotage et d'un comité technique. D'autres personnes ressources seront associées en fonction des besoins (ADEME, associations, ...).

En 2016, l'Agglomération a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME sur les mobilités durables et obtenu une subvention de 15 000 € pour l'élaboration de ce schéma directeur piéton.

L'Agglomération sollicite une subvention complémentaire auprès du Département du Tarn en anticipation du contrat Atout Tarn de l'Albigeois sur la période 2018-2020 et sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Étude schéma directeur piéton communautaire	30 000	ADEME (50%)	15 000
		Département (20%)	6 000
		Agglomération	9 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan de déplacements urbains approuvé par une délibération en date du 28 septembre 2018,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de lancer l'élaboration du schéma directeur piéton communautaire, action n°9 du plan de déplacements urbains avec l'appui d'un prestataire spécialisé

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Étude schéma directeur piéton communautaire	30 000	ADÈME (50%)	15 000
		Département (20%)	6 000
		Agglomération	9 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

SOLLICITE une subvention complémentaire, telle que prévu dans le plan de financement prévisionnel, auprès du Département du Tarn en anticipation du contrat Atouts Tarn de l'Albigeois sur la période 2018-2020.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL